

G. BORDONARO donne lecture du texte suivant :

G. BORDONARO geeft lezing van de volgende tekst :

Depuis le 4 septembre, une enquête publique a été lancée pour définir l'avenir de la rue Wayez. La concertation citoyenne et sa participation est, semble-t-il, un point très important pour cette majorité. Plusieurs ateliers ont été organisés pour récolter l'avis des habitants sur ce projet afin d'atterrir sur un projet concret. Lorsque nous avons débattu précédemment sur le futur aménagement de la rue commerçante, pointant aussi du doigt certains manquements concernant la première phase de consultation citoyenne, vous aviez répondu que les citoyens auront encore l'occasion de donner leur avis via l'enquête publique.

Néanmoins, l'enquête publique est une phase qui est peu accessible pour un certain nombre de personnes et les démarches pour émettre un avis sont périlleuses (trop technique, etc.).

Ma demande est la suivante : Afin de garantir la transparence de ce projet et d'impulser une véritable concertation citoyenne, est-il prévu d'organiser un ou plusieurs moments collectifs durant le mois de septembre afin de donner la possibilité aux habitants de :

1. Prendre pleinement connaissance du dossier (pas moins de 15 documents le composent) de façon claire et vulgarisée ?

2. Leur donner tous les éléments et informations nécessaires pour les aider à émettre des avis et leur expliquer comment faire pour être entendu lors de la commission de concertation ?

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture de la réponse suivante en l'absence de Monsieur l'Échevin KESTEMONT :

Mevrouw de schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van de antwoord ter plaats van de heer schepen KESTEMONT, afwezig :

Depuis le 2 juin 2020, dans le cadre de la prévention de la propagation de la « Covid-19 », le service « Développement de la Ville » accueillent le public uniquement pour la consultation des dossiers à l'enquête publique et sur rendez-vous pris au préalable auprès du service concerné.

L'enquête publique

Pendant l'enquête, la demande de PU est annoncée par des affiches rouges disposées sur des panneaux proches du projet, à l'adresse même du projet ainsi qu'aux valves communales. 29 panneaux ont été placés. Les services « Urbanisme » et « Économat » ont contrôlé les panneaux ce 8 septembre 2020.

Durant toute la durée de l'enquête publique, le public peut introduire ses remarques et/ou objections sur le projet ainsi que sa demande à être entendu lors de la commission de concertation.

Le public peut introduire ses remarques de deux manières :

1. Par la poste:
Commune d'Anderlecht
Service Permis d'Urbanisme
Place du Conseil 1

2. Par e-mail: commissiondeconcertation@anderlecht.brussels

Ces deux méthodes sont mentionnées sur toutes les affiches.

Le public peut consulter la demande de permis d'urbanisme sur rendez-vous pris au préalable auprès du service par e-mail. Lorsque le public vient sur place pour consulter les documents, il a toujours la possibilité de consulter un agent pour lui fournir des explications et se faire aider pour trouver les documents.

Durant l'enquête publique, les dossiers sont également consultables sur le site de la Région. Il y a aussi une partie sur le site web de la Commune, concernant notamment la rue Wayez où l'on retrouve tous les projets, tous les documents du processus participatif, ainsi que le plan proposé. Il y a également des informations sur le site de la STIB.

Il existe une procédure pour s'inscrire à la commission de concertation, c'est très technique mais c'est également noté sur les affiches.

Afin de présenter le projet, encore plus visiblement, la commune invite les citoyens intéressés à la « Maison de la Participation », pendant la « semaine de la mobilité » entre le mercredi 16 et le mercredi 23 septembre. Là, des lunettes 3D seront installées avec un programme grâce auquel ils pourront se promener virtuellement sur la future rue Wayez, pour avoir une idée de ce que va donner le réaménagement des lieux.

Cette offre sera également ouverte lors du « dimanche sans voiture » entre 12h et 18h. Cette information a déjà été communiquée dans le journal communal « Anderlecht Contact » et sera répétée via « Facebook ». Les commerçants de la rue Wayez recevront une invitation dans leur propre groupe 'WhatsApp' via le service « Commerce ».

Il n'y a pas de réunion publique planifiée avec la STIB en raison de la crise sanitaire. C'est pourquoi le Collège a cherché les moyens de travailler plutôt de manière digitale, via la visualisation en 3D.

G. BORDONARO apprend ici qu'il n'y aura pas de réunion collective pour vulgariser et expliquer le projet auprès de la population. Toute l'explication donnée par madame l'Échevine MÜLLER-HÜBSCH prouve quelque part que c'est compliqué pour les habitants d'aller voir eux-mêmes sur le site de la STIB. Il n'a d'ailleurs pas trouvé de lien. Toutefois, il a trouvé un post sur un réseau social mentionnant un lien vers la Région. Là, il a découvert tous les dossiers. Il pensait qu'il y avait une ambition de continuer à aller vers les gens et de ne pas attendre que les gens prennent rendez-vous pour aller consulter les dossiers. C'est donc compliqué pour une partie de la population. Il ne remet pas en cause les retards dus à la pandémie et ne dit pas que les gens doivent s'attrouper sans tenir compte des mesures sanitaires; toutefois, si le Conseil communal est capable de se réunir autour de cette table, il estime que le Collège peut aussi bien accueillir 20 personnes dans de bonnes conditions sanitaires. La crise sanitaire ne doit pas être un prétexte pour bafouer la démocratie participative.